

ANALYSE FPS - 2015

La suppression du titre
« Mademoiselle »

Ou « Madame » comme
l'équivalent de « Monsieur »





La suppression du titre « Mademoiselle » – FPS 2015

Fanny Colard,
Secrétariat général des FPS
Fanny.Colard@solidaris.be

*Photo de couverture :
Illustration de la campagne « Mademoiselle, la case en trop ! »
menée en 2011 par les ASBL françaises Chiennes de garde et Osez le féminisme !*

Editrice responsable: Carmen Castellano, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles.
Tel : 02/515 04 01



Introduction

« Bonjour Madame... Ou alors est-ce Mademoiselle ? ». Selon les femmes et les circonstances, cette question choque, fait rougir, énerve ou fait plaisir... La raison ? C'est la signification réelle de ces termes. Une jeune femme qui s'entend appeler « Madame » peut se sentir plus responsable, plus « adulte », tandis que certaines femmes plus âgées se sentent rajeunir quand on leur sert du « Mademoiselle ». Mais l'absence d'équivalent masculin à cette distinction entraîne une inégalité entre les femmes et les hommes. Un homme devient un « Monsieur » dès que la barbe lui pousse et le reste toute sa vie (sur les formulaires officiels, il l'est d'ailleurs dès sa naissance), alors qu'une femme ne devient « Madame » qu'après son mariage, comme si elle était « incomplète » avant de s'être liée à un homme...

Bien plus que dans le langage de tous les jours, la mention de « Mademoiselle » dans la sphère publique constitue une intrusion dans la vie privée des femmes. Pourquoi donc doivent-elles être seules à mentionner leur état civil, et ce dans la moindre démarche administrative ? Face à un formulaire, du plus officiel à la carte de fidélité d'un magasin, les femmes se retrouvent à « choisir » la case qu'elles doivent cocher. Mais qu'en est-il sur le plan légal ? Une célibataire est-elle interdite de cocher « Madame » ? Cette analyse retrace l'historique de ce terme ainsi que les controverses qu'il suscite un peu partout dans le monde...

Étymologie et historique

Le terme « Ma demoiselle » (en un ou deux mots) apparaît en français dès le Moyen Âge, pour désigner « toute femme qui n'était pas noble, ou qui était noble mais non titrée »¹, équivalent féminin de « Mon damoiseau », désignant un « jeune gentilhomme qui n'était pas encore chevalier »². Ce terme était employé indifféremment pour des femmes mariées ou non. Sous l'Ancien Régime, « Mademoiselle », sans plus de précision, désignait traditionnellement « la première princesse de sang, tant qu'elle n'est pas mariée », ou encore « la fille de Monsieur, frère du roi, tant qu'elle n'est pas mariée »³. Dans certains cas, « Mademoiselle » pouvait aussi être utilisé pour la petite noblesse, dans la lignée de l'utilisation antérieure. « Madame » désignait alors à l'époque les femmes proches du roi, telles que ses filles et ses sœurs⁴.

Ce n'est qu'après la révolution française que ces termes subiront un glissement sémantique vers la distinction entre femmes « disponibles sur le marché matrimonial » et femmes mariées. Ces termes se répandent d'autant plus au XIX^{ème} siècle, après la publication en 1804 du Code Napoléon qui fait de la femme une mineure à vie⁵. Cette différenciation a pour but de distinguer des statuts différents, « Mademoiselle » étant placée sous l'autorité de son père, et « Madame » sous celle de son mari.

¹ « Mademoiselle », in *Trésor de la Langue française en ligne*, URL : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?11;s=2322932700;r=1;nat=;sol=0;>

² « Damoiseau », in *Trésor de la Langue française en ligne*, URL : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?50;s=2322932700;>

³ « Mademoiselle », in *Trésor de la Langue française en ligne*, URL : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?11;s=2322932700;r=1;nat=;sol=0;>

⁴ « Madame », in *Le Petit Robert*, Paris, 2008, p. 1500.

⁵ DELAGE I., « Le Code civil des Français, 21 mars 1804 : quelques points de repère », in *Napoléon.org*, URL : http://www.napoleon.org/fr/salle_lecture/articles/files/pointsrepere_codecivil04_delage.asp.



Mais depuis l'abrogation du Code Napoléon, le titre « Mademoiselle » n'a plus aucune valeur légale, ni en France, ni dans aucun autre pays francophone, et aucun règlement n'impose cette civilité⁶.

De plus, au regard de la société actuelle cette différenciation n'a plus aucun sens : la femme ne dépend plus de l'autorité d'un homme et le recours au mariage est désormais loin d'être systématique. Peut-on dès lors encore considérer comme acceptable qu'une femme vivant en union libre depuis 10 ans porte un titre différent d'une femme au lendemain de son mariage ? Et par ailleurs, comment faut-il dénommer une femme divorcée ? Traditionnellement, elle conserve son titre de « Madame », mais quelle en est le sens ?

L'utilisation de ce terme, du moins en son sens général de femme non-mariée, est un réel archaïsme, qui fait parler de lui dans les milieux féministes, et ce depuis bien longtemps...

Et actuellement ?

La décision de supprimer la mention de « Mademoiselle » dans les formulaires administratifs a été prise dans tous les principaux pays francophones, tels que la Suisse (1973), le Québec (1976), la France (2012) et le Luxembourg (2012).

L'on observe une première « vague » dans les années 1970. En Suisse, la question est soulevée en marge du débat sur le droit de vote des femmes : en 1973, une circulaire de la chancellerie fédérale demande aux administrations de renoncer à ce terme et de généraliser l'emploi de « Madame »⁷.

Quelques années plus tard, une décision similaire est prise au Québec, influencé par la situation aux États-Unis. Dans les années 1950 déjà, le titre Ms. (prononcé Mizz) y fait son apparition : il s'agit d'un titre neutre, entre Mrs. et Miss, utilisé à l'origine pour désigner, dans des courriers par exemple, une femme dont on ignorait le statut marital. Ce terme a ensuite été récupéré par des militantes féministes, dès le début des années 1970. Il rencontre un succès progressif et finit par s'imposer dans toutes les grandes institutions du pays, puis par s'exporter dans les autres pays anglophones⁸. Ainsi, le Québec réfléchit également à la création d'un néologisme équivalent de Ms. : les termes « Mad » et « Madelle » sont proposés mais ne sont finalement jamais utilisés. Rapidement, c'est la solution du « Madame pour toutes » qui s'impose. Dès lors, « Mademoiselle » n'est plus utilisé que pour s'adresser à une très jeune fille ou à une femme qui tient à cette appellation. Le terme est donc désormais totalement dissocié des notions de sexualité et de mariage. Le féminisme canadien étant particulièrement avant-gardiste, les réflexions ont été poussées plus loin : depuis 1981, il est illégal qu'une femme prenne le nom de son mari, sauf si le sien est « imprononçable ou ridicule »⁹. Il s'agit là de la seule justification à tout changement de nom, pour une femme comme pour un homme.

La seconde phase concerne la France, suivie du Luxembourg. En septembre 2011, les ASBL féministes françaises Les Chiennes de garde et Osez le féminisme ! lancent une campagne intitulée « Mademoiselle, la case en trop ! », soutenue par la mise en ligne du site internet

⁶ « Le mot "mademoiselle" interdit en France. Et en Belgique ? », in *L'Avenir*, 21 février 2012, URL : http://www.lavenir.net/cnt/dmf20120221_00121206.

⁷ S. PERROUD, « Mesdames, faut-il abolir le Mademoiselle ? », in *Le Matin.ch*, 23 février 2012, URL : <http://www.lematin.ch/societe/Mesdames-faut-il-abolir-le-Mademoiselle/story/18694135>.

⁸ C. LEVENSON, « Comment le "mademoiselle" est devenu ringard aux États-Unis et au Québec », in *Slate en ligne*, 11 octobre 2011, URL : <http://www.slate.fr/story/44797/mademoiselle-france-ringard-etats-unis-quebec>.

⁹ *Ibid.*



www.madameoumadame.fr¹⁰. Cette revendication fait suite à plusieurs actions politiques (en 1972, 1983 puis 2008) préconisant l'abandon du terme, sans pourtant l'interdire¹¹. Elles obtiennent gain de cause en février 2012, quand le Premier ministre François Fillon publie une circulaire pour supprimer les mentions de « Mademoiselle », « nom de jeune fille », « nom patronymique », « nom d'épouse » et « nom d'époux » des formulaires administratifs. Le Premier ministre rappelle que « par le passé, plusieurs circulaires ont appelé les administrations à éviter l'emploi de toute précision ou appellation de cette nature. [...] Ces préconisations méritent aujourd'hui d'être réaffirmées et prolongées pour tenir compte des évolutions de la législation »¹². Il insiste également sur le fait que « Mademoiselle » ne constitue pas un élément de l'état civil¹³.

Mais s'ensuit une véritable polémique en France. Nombre de citoyennes et citoyens s'insurgent de la disparition de « Mademoiselle ». La suppression des autres termes passe inaperçue, tant les réactions envers « Mademoiselle » sont vives. Beaucoup considèrent que cette question est un réel détail, qui ne mérite en aucun cas une telle attention du Gouvernement. D'autres perçoivent cette mesure comme une atteinte à leur liberté, vu qu'elles n'auront désormais plus le choix face à un formulaire. Le mouvement prend une telle ampleur qu'une ASBL est créée pour l'occasion, nommée « Libérez les Mademoiselles ! ». Celle-ci déposera une requête auprès du Conseil d'État afin d'annuler la circulaire du Premier Ministre, invoquant notamment « une immixtion du pouvoir exécutif ou du pouvoir législatif dans la pratique de la langue française »¹⁴. Mais en décembre 2012, le Conseil d'État rejette leur demande : la suppression des différents termes, dont celui de « Mademoiselle », est validée¹⁵.

Le Luxembourg emboîte le pas à la France, et prend la même décision suite à une question parlementaire inspirée de la circulaire de François Fillon. Lors de la communication de ce décret, les ministres luxembourgeois ont également tenu à préciser que « le seul nom légal est celui qui figure dans le registre de l'état civil. L'utilisation du "nom de l'épouse" et du "nom de jeune fille" ne correspond qu'à un usage qui n'a pas de fondement légal »¹⁶.

Une même tendance s'observe dans d'autres pays, non-francophones. Ce terme a également disparu des formulaires au Danemark¹⁷. En Allemagne et en Autriche, le terme « Fräulein » n'est plus

¹⁰ « Faut-il tuer Mademoiselle ? », in *L'Express.fr*, 27 septembre 2011, URL : http://www.lexpress.fr/actualite/societe/faut-il-tuer-mademoiselle_1034414.html.

¹¹ C. FRANK, « Pourquoi les "mademoiselle" vont-ils disparaître ? », in *Quoi ? L'actu expliquée*, 22 février 2012, URL : <http://quoi.info/actualite-societe/pourquoi-les-mademoiselle-vont-ils-disparaitre-113909/>.

¹² « Les "mademoiselle" disparaissent », in *Le Soir en ligne*, 21 février 2012, URL : <http://www.lesoir.be/49565/article/actualite/france/2012-08-24/%C2%AB-mademoiselle-%C2%BB-disparaissent>.

¹³ DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE, « Formulaires : vers la suppression des termes "Mademoiselle", "nom de jeune fille", "nom patronymique", "nom d'épouse" et "nom d'époux" », in *Service-Public.fr*, 23 février 2012, URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/002371>.

¹⁴ « "Mademoiselle" sur les formulaires, c'est bien fini », in *Le Parisien*, 27 décembre 2012, URL : <http://www.leparisien.fr/societe/mademoiselle-sur-les-formulaires-c-est-bien-fini-27-12-2012-2437951.php>.

¹⁵ DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE, « Le Conseil d'État valide la suppression du "Mademoiselle" dans les documents administratifs », in *Service-Public.fr*, 8 janvier 2013, URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/002616>.

¹⁶ CHR. MATHIEU, « "Mademoiselle" disparaît au Luxembourg », in *L'essentiel online*, 30 mars 2012, URL : <http://www.lesentiel.lu/fr/news/luxembourg/story/Mademoiselle-dispara-t-au-Luxembourg-20412875>.

¹⁷ *Ibid.*



utilisé que comme marqueur de dérision¹⁸. Enfin, en Italie, seuls les noms et prénoms sont obligatoires sur les formulaires, les titres de civilité n'y figurent pas¹⁹.

La situation en Belgique

En Belgique, un long processus s'est également opéré. Un décret datant de 1993 mentionne qu'« il est recommandé de généraliser l'appellation *Madame* en lieu et place de *Mademoiselle*, dans les textes visés par le décret »²⁰. Mais il ne s'agit là que d'une recommandation, et non d'une législation contraignante envers les administrations. La campagne menée en France en 2011 est relayée par le pendant belge de l'ASBL Osez le féminisme !²¹. En 2012, soit peu après la prise de décision française, une proposition de résolution est soumise au Sénat : « demande au gouvernement de favoriser des initiatives visant à supprimer le terme "mademoiselle" de tous les documents et correspondances des administrations publiques fédérales et de privilégier l'emploi de la civilité "madame" comme l'équivalent de "monsieur" pour les hommes, qui ne préjuge pas du statut marital de ces derniers »²².

Depuis, le sujet n'est plus à l'ordre du jour des politiques. Le 5 août dernier, certains médias ont pourtant déclaré que la Fédération Wallonie-Bruxelles avait pris la décision de ne plus faire apparaître « Mademoiselle » sur ses formulaires administratifs²³. En réalité, cette affirmation ne reflète aucune nouvelle avancée sur le plan législatif. Les médias ne renvoient en effet à aucune décision réelle : ce sujet a probablement refait surface suite à la réédition, en début d'année, du *Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, édité par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

¹⁸ FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (M.-L. MOREAU et A. DISTER), *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, 3^e édition, 2014, p. 25, URL :

http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=ba73a928942b8eddaa12271d0f76165f4b539531&file=fileadmin/sites/sgll/upload/lf_super_editor/publicat/collection-guide/interieur_FWB_brochure_Fem_light.pdf.

¹⁹ G. MARTINOTTI, « France. Féminisme : Elles veulent tuer le "Mademoiselle" ! », in *Courrier international. La Repubblica – Rome*, 5 octobre 2011, URL :

<http://www.courrierinternational.com/article/2011/10/06/feminisme-elles-veulent-tuer-le-mademoiselle>.

²⁰ GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, *Décret : recommandations générales du Conseil supérieur de la langue française en matière de féminisation des noms de métier, fonction ou titre d'origine étrangère et en matière d'emploi des formes féminines*, 13 décembre 1993, URL : <http://www2.cfwb.be/franca/femini/recomm.htm>.

²¹ « Et si on supprimait "Mademoiselle" ? », in *RTBF Info*, 29 septembre 2011, URL : http://www.rtb.be/info/societe/detail_et-si-on-supprimait-mademoiselle?id=6831393.

²² CHR. MORREALE et F. WINCKEL, *Proposition de résolution visant à supprimer la référence à la civilité « mademoiselle » des documents et correspondances administratifs au sein des autorités administratives fédérales*, Sénat de Belgique, 22 avril 2012, URL :

<https://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=83888495>.

²³ « Dites "Madame" et plus "Mademoiselle" : "Il n'y a pas autre chose à faire en Belgique ?" », in *RTL Info*, 5 août 2015, URL : <http://www.rtl.be/info/belgique/societe/dites-madame-et-plus-mademoiselle-il-n-y-a-pas-autre-chose-a-faire-en-belgique--744071.aspx> ; M. BOUCHE, « Ne dites plus "Mademoiselle" mais "Madame" », in *7sur7*, 5 août 2015, URL : <http://www.7sur7.be/7s7/fr/1520/Sexe-Relations/article/detail/2413371/2015/08/05/Ne-dites-plus-Mademoiselle-mais-Madame.dhtml> ; « Ne dites plus "Mademoiselle" mais bien "Madame" », in *L'Avenir*, 5 août 2015, URL : http://www.lavenir.net/cnt/dmf20150805_00684196.



Conclusion

En conclusion, il n'existe actuellement en Belgique aucune législation contraignante sur le sujet, contrairement à tous les autres pays francophones, où cette mesure est d'ailleurs couplée par la suppression des termes de « nom de jeune fille », « nom d'épouse » et « nom d'époux ».

La comparaison des réactions suscitées par ces mesures dans les différents pays francophones permet de mettre en lumière un point commun fondamental. La majorité de la population, ou du moins des personnes qui s'expriment sur le sujet, ne comprend pas qu'une question aussi peu importante fasse l'objet de décisions législatives. Mais même si cette question est loin d'être l'une des causes prioritaires du féminisme, elle est d'une forte portée symbolique : cette civilité reste le reflet d'une société inégalitaire où la femme est encore infériorisée par rapport à l'homme. Ce terme est d'autant plus archaïque dans les pays où, comme en Belgique, l'état civil des citoyens n'apparaît même plus sur leur carte d'identité.

Il est donc satisfaisant que cette mesure se généralise dans les administrations de nombreux pays et tout particulièrement dans les zones francophones. Le français est en effet l'une des langues où le recours au terme de « Mademoiselle » est le plus fréquent. Dans d'autres pays, comme les anglophones, où la tradition est de se nommer bien plus rapidement par les prénoms, cette question est beaucoup moins retentissante. Reste à ajouter à cela le conservatisme légendaire de la langue française (à l'exception du Québec, où elle y est plus libre), qui n'est pas pour aider à l'évolution des mœurs linguistiques. Dans le futur, cette mesure devrait encore être étendue au secteur privé, afin que les femmes ne doivent plus, dans aucun cas, justifier de leur état civil.

Il est important d'insister sur le fait que le terme « Mademoiselle » ne doit pas pour autant être radié des dictionnaires ni du langage courant. Nous pensons que le terme de « Madame » doit lui être préféré « par défaut », à l'exception d'une volonté explicite de la femme à qui l'on s'adresse. Le choix revient donc ainsi aux femmes de déterminer par quelle titre elles souhaitent être nommées dans la vie de tous les jours, mais cette décision n'a pas sa place dans des documents officiels.

La suppression de ce terme dans les documents administratifs permet d'ouvrir la porte au glissement sémantique qui s'opère déjà timidement dans le langage courant, et qui est d'application au Québec : une dissociation nette des termes « Mademoiselle » et « Madame » des sphères de la sexualité et du mariage.

De cette décision devrait également découler une réflexion sur la nécessité d'intégrer la notion de sexe à l'état civil. Au-delà de supprimer le terme de « Mademoiselle », ne faudrait-il pas remettre en cause la binarité de notre société, opposant « Madame » et « Monsieur » ? La réalité actuelle donne-t-elle encore un sens à une catégorisation des personnes selon leur sexe ?

Même si la question de « Mademoiselle » apparaît comme un détail ou une futilité, elle s'avère en réalité être le point de départ d'une réflexion nécessaire sur notre conception de la société.



Bibliographie

« Bye bye "Mademoiselle", bonjour "Madame" », in *La Libre.be*, 22 février 2012, URL : <http://www.lalibre.be/actu/international/bye-bye-mademoiselle-bonjour-madame-51b8e624e4b0de6db9c5972c>.

« Dites "Madame" et plus "Mademoiselle" : "Il n'y a pas autre chose à faire en Belgique ?" », in *RTL Info*, 5 août 2015, URL : <http://www.rtl.be/info/belgique/societe/dites-madame-et-plus-mademoiselle-il-n-y-a-pas-autre-chose-a-faire-en-belgique--744071.aspx>.

« Et si on supprimait "Mademoiselle" ? », in *RTBF Info*, 29 septembre 2011, URL : http://www.rtb.be/info/societe/detail_et-si-on-supprimait-mademoiselle?id=6831393.

« Faut-il tuer Mademoiselle ? », in *L'Express.fr*, 27 septembre 2011, URL : http://www.lexpress.fr/actualite/societe/faut-il-tuer-mademoiselle_1034414.html.

« France. "Mademoiselle" de Beauvoir doit se retourner dans sa tombe », in *Courrier international. The Independent – Londres*, 5 octobre 2011, URL : <http://www.courrierinternational.com/article/2011/10/05/mademoiselle-de-beauvoir-doit-se-retourner-dans-sa-tombe>.

« Le mot "mademoiselle" interdit en France. Et en Belgique ? », in *L'Avenir*, 21 février 2012, URL : http://www.lavenir.net/cnt/dmf20120221_00121206.

« Les "mademoiselle" disparaissent », in *Le Soir en ligne*, 21 février 2012, URL : <http://www.lesoir.be/49565/article/actualite/france/2012-08-24/%C2%AB-mademoiselle-%C2%BB-disparaissent>.

« "Mademoiselle" disparaît des formulaires administratifs », in *Le Monde.fr*, 21 février 2012, URL : http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/02/21/mademoiselle-disparait-des-formulaires-administratifs_1646538_3224.html.

« "Mademoiselle" sur les formulaires, c'est bien fini », in *Le Parisien*, 27 décembre 2012, URL : <http://www.leparisien.fr/societe/mademoiselle-sur-les-formulaires-c-est-bien-fini-27-12-2012-2437951.php>.

« Ne dites plus "Mademoiselle" mais bien "Madame" », in *L'Avenir*, 5 août 2015, URL : http://www.lavenir.net/cnt/dmf20150805_00684196.

BONTRIDDER I., « Faut-il tuer "mademoiselle" ? », Analyse in *Couples et Familles*, 2011, URL : http://www.couplesfamilles.be/index.php?option=com_content&view=article&id=253:faut-il-tuer-l-mademoiselle-r-&catid=6:analyses-et-reflexions&Itemid=9.

BONTRIDDER I., « Le débat madame – mademoiselle », in *Le blog d'Isabel*, 12 décembre 2011, URL : <http://isabellebontridder.be/2011/12/ne-m-appellez-plus-mademoiselle>.

BOUCHE M., « Ne dites plus "Mademoiselle" mais "Madame" », in *7sur7*, 5 août 2015, URL : <http://www.7sur7.be/7s7/fr/1520/Sexe-Relations/article/detail/2413371/2015/08/05/Ne-dites-plus-Mademoiselle-mais-Madame.dhtml>.



CASE J., « Madame vs. Mademoiselle : qu'est-ce que ça change ? », in *Les demoiselles de Bruxelles*, 2015, URL : <http://lesdemoisellesdebxl.be/madame-mademoiselle/>.

CHRISRUUB, « Après la disparition de "Mademoiselle" dans les formulaires administratifs... », in *Come4News*, 2 mars 2012, URL : <http://www.come4news.com/apres-la-disparition-de-mademoiselle-dans-les-formulaires-administratifs-401368>.

COSSALTER PH., « Sur l'usage du terme "mademoiselle" dans les formulaires administratifs », in *Revue générale du droit*, décembre 2012, URL : <http://www.revuegeneraledudroit.eu/blog/2012/12/30/sur-lusage-du-terme-mademoiselle-dans-les-formulaires-administratifs/>.

D'ÉVILLE J., « Fédération Wallonie-Bruxelles : encore des âneries inutiles ! », in *Siècle21*, 23 août 2015, URL : <http://siecle21.com/2015/08/23/federation-wallonie-bruxelles-encore-des-aneries-inutiles/>.

DE CHARRETTE L., « Les "mademoiselle" vont disparaître », in *Le Figaro.fr*, 21 février 2012, URL : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/02/21/01016-20120221ARTFIG00628-les-mademoiselle-vont-disparaitre.php>.

DELAGE I., « Le Code civil des Français, 21 mars 1804 : quelques points de repère », in *Napoléon.org*, URL : http://www.napoleon.org/fr/salle_lecture/articles/files/pointsrepere_codecivil04_delage.asp.

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE, « Formulaires : vers la suppression des termes "Mademoiselle", "nom de jeune fille", "nom patronymique", "nom d'épouse" et "nom d'époux" », in *Service-Public.fr*, 23 février 2012, URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/002371>.

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE, « Le Conseil d'État valide la suppression du "Mademoiselle" dans les documents administratifs », in *Service-Public.fr*, 8 janvier 2013, URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/002616>.

DUELZ N., « On dit pas Madame, on dit Mademoiselle ! », in *Les Points sur les I*, 7 août 2015, URL : <http://lespointssurlesi.be/blog/tag/federation-wallonie-bruxelles/>.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (MOREAU M.-L. et DISTER A.), *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, 3^e édition, 2014, URL : http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=ba73a928942b8eddaa12271d0f76165f4b539531&file=fileadmin/sites/sgll/upload/lf_super_editor/publicat/collecion-guide/interieur_FWB_brochure_Fem_light.pdf.

FRANK C., « Pourquoi les "mademoiselle" vont-ils disparaître ? », in *Quoi ? L'actu expliquée*, 22 février 2012, URL : <http://quoi.info/actualite-societe/pourquoi-les-mademoiselle-vont-ils-disparaitre-113909/>.

GIL, « Suppression de "Mademoiselle" en France : "Nous sommes plus libres en Belgique" », in *Geeko. Le Soir*, 22 février 2012, URL : <http://geeko.lesoir.be/2012/02/22/suppression-de-mademoiselle-en-france-nous-sommes-plus-libres-en-belgique/>.

GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, *Décret : recommandations générales du Conseil supérieur de la langue française en matière de féminisation des noms de métier, fonction ou titre*



d'origine étrangère et en matière d'emploi des formes féminines, 13 décembre 1993, URL : <http://www2.cfwb.be/franca/femini/recomm.htm>.

KOUBI G., « Les Mesdemoiselles déboutées... CE, 26 décembre 2012, n°358226, Assoc. Libérez les Mademoiselles », in *Droit cri-TIC*, 29 décembre 2012, URL : <http://koubi.fr/spip.php?article725>.

LAYSTARY É., « "Mademoiselle", c'est fini », in *Madmoizelle*, 22 février 2012, URL : <http://www.madmoizelle.com/mademoiselle-cest-fini-89655>.

LEVENSON C., « Comment le "mademoiselle" est devenu ringard aux États-Unis et au Québec », in *Slate*, 11 octobre 2011, URL : <http://www.slate.fr/story/44797/mademoiselle-france-ringard-etats-unis-quebec>.

MARTINOTTI G., « France. Féminisme : Elles veulent tuer le "Mademoiselle" ! », in *Courrier international. La Repubblica – Rome*, 5 octobre 2011, URL : <http://www.courrierinternational.com/article/2011/10/06/feminisme-elles-veulent-tuer-le-mademoiselle>.

MATHIEU CHR., « "Mademoiselle" disparaît au Luxembourg », in *L'Essentiel online*, 30 mars 2012, URL : <http://www.lesentiel.lu/fr/news/luxembourg/story/Mademoiselle-dispara-t-au-Luxembourg-20412875>.

MORREALE CHR. et WINCKEL F., *Proposition de résolution visant à supprimer la référence à la civilité « mademoiselle » des documents et correspondances administratifs au sein des autorités administratives fédérales*, Sénat de Belgique, 22 avril 2012, URL : <https://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=83888495>.

ORBAN C., *Petit guide pour un langage non-sexiste*, Étude des Femmes Prévoyantes Socialistes, 2012, URL : <http://www.femmesprevoyantes.be/SiteCollectionDocuments/analyses/2012/langage-non-sexiste.pdf>.

PERROUD S., « Mesdames, faut-il abolir le Mademoiselle ? », in *Le Matin.ch*, 23 février 2012, URL : <http://www.lematin.ch/societe/Mesdames-faut-il-abolir-le-Mademoiselle/story/18694135>.

SAGE A., « France. Elles veulent la peau de Mademoiselle ! », in *Courrier international. The Times – Londres*, 4 octobre 2011, URL : <http://www.courrierinternational.com/article/2011/09/29/elles-veulent-la-peau-de-mademoiselle>.

VANBEVER CH., « Les femmes auraient une case en trop », in *DH*, 30 septembre 2011, URL : <http://www.dhnet.be/actu/societe/les-femmes-auraient-une-case-en-trop-51b777fce4b0de6db97d3ade>.

Wascowiski M., « Administration française : "Mademoiselle" n'est plus la bienvenue », in *Marie Claire*, 2012, URL : <http://www.marieclaire.fr/mademoiselle-administration,20123,456155.asp>.

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 10 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris – Mutualité Socialiste. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :

www.femmesprevoyantes.be



Avec le soutien de :

